



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Avis d'entrée en vigueur**  
**Règlement numéro VM-220-32**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, le 11 mai 2026, le Règlement numéro VM-220-32, modifiant le Règlement numéro VM-220 établissant la tarification des services municipaux.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
Avocate